

# PARTICIPER A UNE ACTION DE VOLONTARIAT

## Le Service Civique

« Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, le Service Civique est un engagement volontaire pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général »



L'objectif du Service Civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplômes, (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) un engagement dans une mission d'intérêt général, en tant que citoyen dans un cadre professionnel. Ils pourront alors acquérir de l'expérience, monter en compétences et gagner en confiance, quel que soit leur niveau de formation.

Le volontaire s'implique sur une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

## Qui peut accueillir un Service Civique ?

Associations, collectivités territoriales, établissements publics. Pour accueillir un volontaire, vous pouvez soit demander un agrément individuel sur le site du Service Civique, soit bénéficier de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération.

## Caractéristiques

- Une mission de 6 à 12 mois (non renouvelable)
- Une durée hebdomadaire de 24 heures minimum
- Une formation civique et citoyenne
- L'indemnité versée aux volontaires est prise en charge par l'Etat

## Quelles plus-values pour vous ?

- S'engager sur un projet citoyen
- Apporter une première expérience au jeune volontaire
- Renforcer l'équipe sur une mission complémentaire citoyenne
- Bénéficier d'une prise en charge partielle de l'indemnité et du tutorat par l'Etat

<https://www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires/?gclsrc=aw.ds>

**Contactez votre Mission Locale !**